PRÉFET
DE L'EURE-
ET-LOIR
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture / Cabinet
Service des sécurités

Arrêté n° 26-10/10
réglementant temporairement l'achat, la vente, le transport et l'utilisation d'artifices de divertissement, d'articles pyrotechniques, de produits explosifs et précurseurs d'explosifs ainsi que la vente au détail et le transport en récipients de carburants ou tous produits inflammables ou corrosifs dans le département d'Eure-et-Loir du 23 octobre au 26 octobre 2026

Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le Code pénal, et notamment ses articles 322-5 à 322-11-1 et R. 644-5 ;

Vu le Code de la défense, et notamment ses articles L. 2352-1 et suivants et R. 2353-14 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 557-1 et suivants et R. 557-6-3 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2215-1 ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, et notamment l'article L. 131-4 et suivants ;

Vu le règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs ;

Vu le décret n° 2010-455 du 4 mai 2010 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs ;

Vu le décret n° 2015-799 du 1er juillet 2015 relatifs aux produits et équipements à risque ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2010 modifié pris en application des articles 3, 4 et 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles de pyrotechniques destinés au théâtre ;

Vu l'arrêté du 1er juillet 2015 relatif à la mise sur le marché des produits explosifs et pris en application des articles du chapitre VII du titre V du Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 portant application des articles L. 557-10-1 et R. 557-6-14-1 du Code de l'environnement relatifs aux articles pyrotechniques destinés au divertissement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment son article 11 ;

Vu le décret du 27 juillet 2026 portant nomination de Monsieur Xavier PELLETIER en qualité de Préfet d'Eure-et-Loir ;